

—mais surtout dans les sociétés de la Couronne.

A mon avis, monsieur le président, tirant profit de l'annonce qui nous a été faite dans le discours du trône, au début de la session, de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, c'est-à-dire la convocation des États généraux de notre nation, pour doter le Canada d'emblèmes nationaux, il serait important que l'on inscrive à l'agenda une enquête royale sur les relations entre les deux groupes ethniques, de même qu'une révision ou une enquête sur la constitution.

Le problème qui s'élève entre les deux groupes ethniques est actuellement à l'état aigu. Eh bien, je crois que ce problème existe depuis longtemps.

Je me souviens que, dans la province de Québec, le rapport de la Commission Tremblay a mis en relief les lacunes qu'il y avait ainsi que les solutions qu'il y avait à y apporter.

C'est pourquoi, aujourd'hui, si on se réfère, par exemple, au rapport de la Commission Tremblay, je crois que l'on verra ce qui cause les malaises, puisque depuis de nombreuses années, la constitution est érodée et les champs de taxation sont confus. Je crois que si on plaçait, comme je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure, à l'agenda de la conférence fédérale-provinciale pour le choix d'emblèmes nationaux, une enquête sur la constitution ou une refonte complète, on poserait un geste utile. Je crois vraiment que cette question serait opportune, puisque depuis quelques années, il y a une évolution vers l'érosion des pouvoirs de taxation. Par exemple, le Conseil des Arts empiète sur le domaine de l'éducation qui appartient aux provinces; le gouvernement fédéral est rendu à donner des subventions aux universités, et, certains députés, sans vouloir consulter les provinces intéressées, comme le Québec et Terre-Neuve, tentent de passer par-dessus l'autorité des provinces pour régler la question du divorce.

Je crois, monsieur le président, qu'il faut profiter de cette conférence fédérale-provinciale, qui aura lieu dans quelque temps et qui a été annoncée dans le discours du trône (la convocation des États généraux) pour faire une révision complète de la situation et s'arrêter pour prendre les moyens d'en venir à une meilleure compréhension entre les deux groupes ethniques.

Monsieur le président, je crois que ce débat avait sa place en cette Chambre. Il a été tenu au-dessus des petites questions politiques, et il faut en rendre hommage à tous les députés. Je répète également, comme je l'ai dit, qu'un inventaire devrait être fait à

l'occasion de la convocation des États généraux qui aura lieu bientôt, dans le but de choisir des emblèmes nationaux, afin que l'on s'arrête tous ensemble et qu'en veillant à une refonte complète de la constitution, on y greffe, si possible, une enquête royale sur les relations entre les deux groupes ethniques et cela, dans le meilleur intérêt de la nation canadienne, afin que, tous ensemble, en 1967, nous assistions avec joie au centenaire de la Confédération et non pas à ses funérailles.

M. Perron: Monsieur le président, je ne saurais laisser passer un débat aussi important que celui d'aujourd'hui, sans féliciter tous ceux qui y ont participé. Ils ont su le maintenir au dessus de la «partisanerie» politique et je crois qu'un député de la Beauce se doit de se faire entendre au cours d'un débat de cette envergure, puisqu'on y a amorcé, cet après-midi, la question du bilinguisme au Canada.

Étant donné que l'un de mes prédécesseurs, qui a siégé pendant 12 ans à la Chambre, a en maintes occasions réclamé la reconnaissance du fait français dans l'administration de la chose publique à Ottawa et que, par ses motions et ses bills, il a également à plusieurs reprises réclamé l'émission de chèques bilingues, il me fait plaisir de le féliciter et de citer son nom. Je suis persuadé qu'il sera des plus heureux lorsque, demain, il verra les manchettes des journaux sur cette question du bilinguisme. Il s'agit de l'ex-député de Beauce, M. Raoul Poulin.

Il se sentira le cœur tout réchauffé de voir qu'aujourd'hui, en cette enceinte, ignorant toute «partisanerie» politique, des députés de tous les partis politiques ont participé à ce débat et ont fait en sorte de donner à la population canadienne la preuve que nous sommes des représentants de la nation canadienne avant que d'être membres de partis politiques.

Je suis certain que mon prédécesseur aura chaud au cœur lorsqu'en lisant le compte rendu des débats d'aujourd'hui, il constatera le chemin qui a été parcouru depuis qu'il a fait ses réclamations en cette enceinte. Il constatera également que la circonscription de Beauce a su participer à ce débat et que, de plus en plus, on comprend la nécessité d'une unité nationale.

Ce débat apportera non seulement la reconnaissance du fait français pour toute la nation canadienne, mais également une note d'espoir sur la possibilité de donner au peuple tout entier la justice sociale, la sécurité sociale, sans oublier qu'il permettra certainement à tous de regarder ensemble les débats sous un angle économique et financier.